

DOSSIER DE PRESSE

Paris dévoile son Plan Vélo 2015-2020



CONTACT PRESSE :

NADHERA BELETRECHE / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr

Sommaire

Edito Christophe Najdovski	3
Plus de 7.000 contributions des Parisiens	4
Un investissement total inédit de 150M€	4
Des objectifs ambitieux	5
15% des déplacements effectués à vélo d'ici 2020	5
Création d'un réseau express vélo	5
Généralisation des zones 30	6
Doublement de la longueur des voies cyclables.....	6
Renforcement du confort et de la sécurité des cyclistes	7
Création de plus de 10.000 places de stationnement.....	7
Développement d'une véritable culture du vélo	8
Dynamiser le cyclotourisme	9
Vélib' se modernise et poursuit sa conquête métropolitaine	10
Chiffres clés	11

Edito Christophe Najdovski

Adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public



Pour que Paris devienne une capitale mondiale du vélo !

Paris a déjà amorcé un tournant pour favoriser la pratique cycliste. Vélib', qui a révolutionné l'usage du vélo dans notre ville, est le symbole de cette évolution.

Mais Paris est aujourd'hui mûre pour aller au-delà. Le vélo est un choix de vie et un choix de ville, une ville plus écologique, plus sobre, plus apaisée. Le développement de cette pratique s'intègre également dans la politique municipale de la lutte contre la pollution de l'air, le vélo, tout comme la marche, restant le mode de déplacement le plus propre, en plus d'être particulièrement économique et bon pour la santé.

Aménager la ville cyclable, c'est aussi agir sur la reconquête et le meilleur partage de l'espace public. C'est aujourd'hui une réelle attente, en témoigne la forte participation des habitants lors de la consultation dont a fait l'objet ce plan.

Paris a des atouts certains pour la pratique cycliste, notamment une topographie favorable. Mais pour encourager ce mode de déplacement, il faut gagner encore davantage en confort et en sécurité avec des infrastructures plus développées et plus adaptées : pistes protégées, continues et homogènes sur les axes principaux et structurants, notamment le long de la Seine et relayant les bois de Vincennes et de Boulogne ; circulation facilitée dans les quartiers et développement d'une offre de stationnement accessible et sécurisé en tous lieux de la ville, notamment aux abords des gares pour encourager la complémentarité entre plusieurs modes de déplacements.

Le vélo étant également un loisir de plus en plus prisé par les urbains, de véritables circuits cyclotouristiques dans Paris et ses bois seront créés pour encourager cette forme émergente de tourisme durable.

Alors qu'aujourd'hui seulement 5% des déplacements domicile – travail sont effectués à vélo, des moyens sans précédent sont mis en œuvre à travers ce plan ambitieux pour faire de Paris une ville cyclable à la hauteur de notre ambition et atteindre 15% de déplacement effectués à vélo sur le territoire parisien d'ici 2020 !

Plus de 7.000 contributions des Parisiens

Après un premier travail mené avec les mairies d'arrondissements et les associations de cyclistes, Paris a invité tous les habitants à participer à l'élaboration du Plan Vélo 2015-2020. Cette consultation inédite a connu un véritable succès avec plus de 7.000 contributions des habitants, qu'ils soient cyclistes, piétons ou visiteurs.

Les boulevards Voltaire, Haussmann, l'avenue Friedland, les Quais de Seine et la rue de Rivoli ont été désignées comme des voies prioritaires pour créer des aménagements cyclables. Ces propositions citoyennes ont été intégrées au plan : toutes ces voies seront au cœur du réseau cyclable principal.

Paris va continuer à recueillir ces « remontées du terrain » très précieuses, que les habitants peuvent continuer à soumettre en utilisant l'application « Dans ma rue ». Ils ont également été très nombreux à proposer des projets en lien avec le vélo dans le cadre de « Mme La Maire, j'ai une idée ».

Un investissement total inédit de 150M€

Paris triple son investissement financier en faveur du vélo, qui atteindra pour cette mandature plus de 150M€ :

- 63M€ pour l'aménagement de pistes cyclables ;
- 30M€ pour financer le programme « Paris à 30 km /h », et notamment la mise à double sens cyclable de l'ensemble des rues, en dehors des grands axes qui seront maintenus à 50 km/h ;
- 7M€ pour le stationnement des vélos ;
- 10M€ pour l'aide à l'achat de vélos et cyclomoteurs électriques, de triporteurs et vélos cargos ;
- environ 40M€ dédiés aux aménagements cyclables dans le cadre des projets de transport en commun et de réaménagement des grands axes, des places, etc.

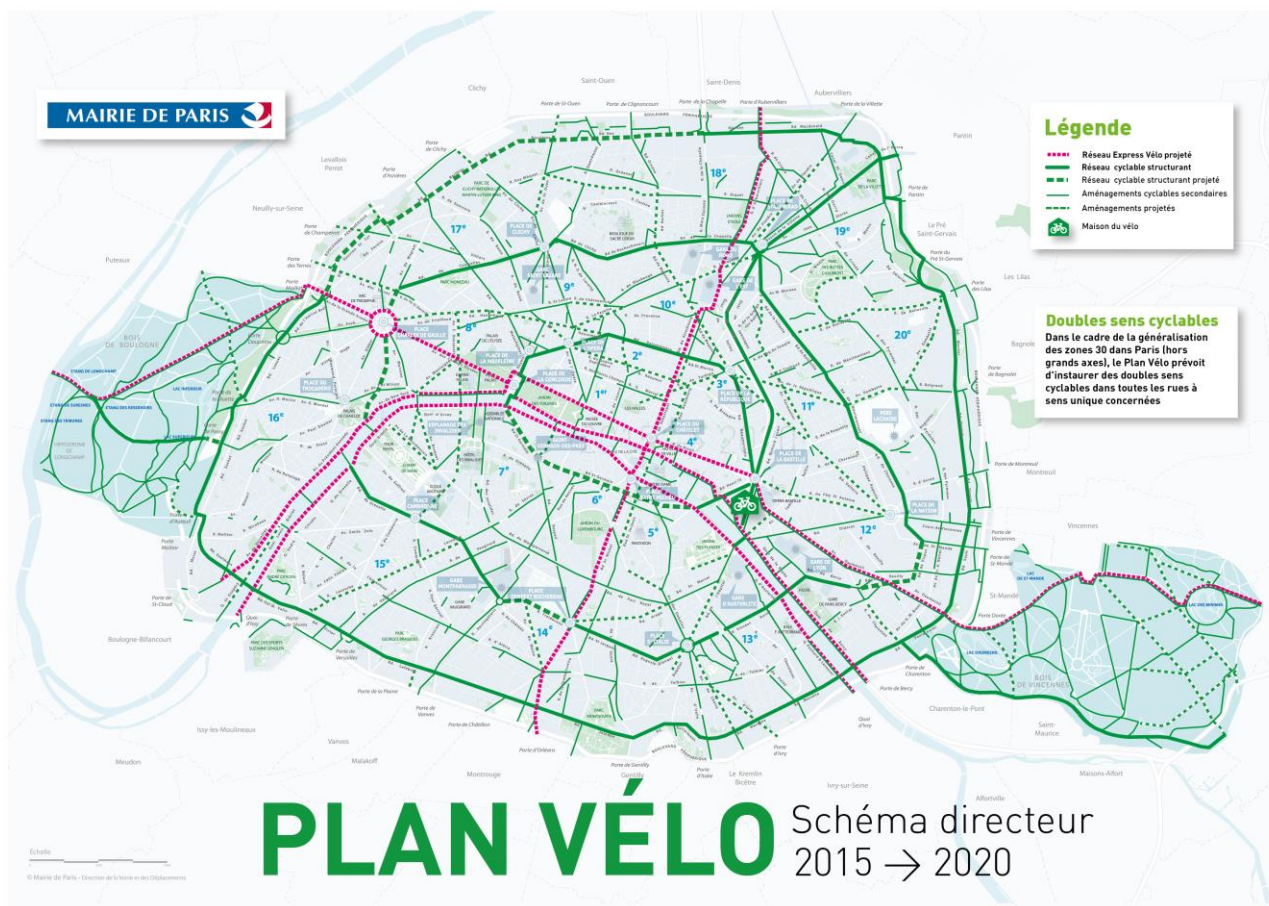
La Région Ile-de-France apporte un soutien financier pour la réalisation d'itinéraires, d'équipements cyclables et de véloroutes.

Des objectifs ambitieux

15% des déplacements effectués à vélo d'ici 2020

Paris s'est fixée des objectifs ambitieux pour être une ville cyclable : l'Exécutif compte tripler les déplacements à vélo d'ici 2020, dont la part passera de 5% à 15% du total des déplacements effectués.

Création d'un réseau express vélo



Le réseau principal cyclable s'organisera autour de deux axes (Nord-Sud et Est-Ouest), d'un axe reliant les Bois de Boulogne et de Vincennes et les rocades des Maréchaux, des Fermiers Généraux et des Grands Boulevards et Boulevard Saint-Germain.

Au total 61 km d'aménagements sont prévus, principalement sous forme de pistes qui permettent de circuler dans les deux sens.

Certains de ces axes (quais hauts de la Seine en rives gauche et droite, axe Porte d'Orléans / Porte d'Aubervilliers et portion centrale de l'axe Est-Ouest, rue de Rivoli) pourront dessiner un Réseau Express Vélo, le REVe, avec des aménagements continus et homogènes à double sens, dont la largeur garantira le confort, la sécurité et la cohabitation de l'ensemble des cyclistes.

Un réseau secondaire viendra compléter le réseau principal en se ramifiant sur tout le territoire parisien pour assurer une couverture fine du réseau cyclable. De nouveaux itinéraires cyclables seront notamment créés sur les ponts qui enjambent la Seine, dans les Bois de Boulogne et Vincennes ou encore aux Portes de Paris pour faciliter les déplacements entre communes.

Au total plus de 80 km de nouveaux aménagements vont voir le jour d'ici 2020.

L'aménagement des quais de Seine sera également poursuivi.

La généralisation des zones 30

Les zones 30 seront généralisées, en lien étroit avec la Préfecture de Police, avec la création de double sens cyclables dans les rues à sens unique, et des conditions de circulation apaisées et mieux adaptées à une cohabitation entre les différents usagers de l'espace public.

Les grands axes routiers maintenus à 50km/h, généralement plus inhospitaliers pour les cyclistes, seront également équipés de voies cyclables.

En complément des doubles sens cyclables, des aménagements cyclables plus lourds pourront également être réalisés dans des zones 30, existantes ou futures.



Doublement de la longueur des voies cyclables

Ces aménagements permettront de doubler la longueur des voies cyclables à Paris : elles passeront de 700km à 1.400km d'ici 2020.

Renforcement du confort et de la sécurité des cyclistes

Grâce à de nouvelles règles de circulation

Afin de faciliter et de sécuriser la circulation des cyclistes sur la voirie, des évolutions des règles de circulation accompagneront la mise en place de ce réseau cyclable.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux (aujourd'hui établi dans les zones 30) **sera généralisé à l'ensemble des carrefours parisiens**. Il permet aux cyclistes de s'extraire du flux de la circulation générale et d'éviter le phénomène de l'angle mort.

7.000 nouveaux sas vélo seront créés d'ici 2020. Ils permettent aux cyclistes de se placer devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité à un carrefour à feux, notamment pour tourner à gauche lorsqu'il y a plusieurs files de circulation. Ils obligent par ailleurs les véhicules motorisés à s'arrêter en amont du sas en les éloignant ainsi des passages piétons.

Création de plus de 10.000 places de stationnement

En surface

L'offre de stationnement de surface sera renforcée avec l'installation de nouvelles aires de stationnement plus petites mais plus nombreuses. 10.000 nouvelles places de stationnement seront créées d'ici 2020.

Des boxes à proximité des lieux de vie

Une étude sur l'offre nouvelle de stationnement sécurisé sera lancée afin de proposer un service complémentaire aux cyclistes parisiens, à proximité de leur lieu de travail, leur résidence, des zones d'activités ou de loisirs (musées, bibliothèques, centres culturels, sportifs, ou encore les rues commerçantes).

Des boxes d'une dizaine de places pourront être installés sur la voirie ou encore dans des recoins urbains, par exemple sous les métros aériens.

Les copropriétés et les parkings des bailleurs sociaux

Paris accompagnera également la mise en place de stationnement sécurisé dans les copropriétés ou dans le parc des bailleurs sociaux, notamment dans les parkings.

Les parcs de stationnement

L'équipement des parcs de stationnement concédés sera également poursuivi.

Aux abords des gares

2,3 millions de déplacements sont réalisés quotidiennement en transports en commun entre Paris et la petite ou grande couronne.

En association avec la SNCF, la RATP et le STIF, Paris étudiera la possibilité de mettre en service des consignes Véligo sécurisées dans des gares RER, terminus de tramway et gares de correspondance métro.

Un abonnement mutualisé permettra d'accéder à ce réseau de stationnement sécurisé pour proposer une couverture complète du territoire parisien.

Développement d'une véritable culture du vélo

Communiquer et sensibiliser

Pour offrir aux cyclistes toutes les informations nécessaires à la pratique du vélo, des événements de promotion et de sensibilisation ponctueront la mandature, notamment à l'occasion de la Semaine de la Mobilité.

Soutenir la création de nouveaux lieux dédiés aux vélos

Les vélo-écoles et ateliers de réparation animés par des associations bénéficient d'un véritable succès.

Paris encouragera la création de nouveaux lieux dédiés aux vélos en fournissant une aide matérielle aux associations qui les animent (vélos, petit outillage ...).

Aider à l'acquisition de triporteurs et vélos cargos

Le dispositif de subvention à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de cyclomoteurs électriques sera étendu aux triporteurs et aux vélos cargos.

Cette aide financière destinée aux parisiens correspond à 33% du prix d'achat TTC dans la limite de 400€ TTC, par vélo ou cyclomoteur neuf acheté.

Dynamiser le cyclotourisme

Paris est traversée par trois vélo-routes : l'avenue Verte Paris - London, la Véloscénie et prochainement l'Euro-Vélo-route 3.

De nouveaux itinéraires seront créés au cœur de la capitale, afin de permettre aux visiteurs de découvrir la diversité et la richesse des quartiers parisiens.

Des aménagements dédiés seront également installés le long des voies vertes nationales (Véloscénie et Avenue Verte London Paris) et de l'Euro-vélo-route (EV3) traversant Paris.

Enfin, Paris mènera des actions de communication pour développer et promouvoir **le label Accueil Vélo** qui distingue les établissements aptes à accueillir des cyclotouristes.



Vélib' se modernise et poursuit sa conquête métropolitaine



Vélib' a franchi un nouveau record en 2014, en totalisant plus de 283.000 abonnés. Le 3 octobre, ce service innovant de vélos partagés, qui n'en finit pas de faire des émules dans de nombreuses villes de France et à l'étranger, a enregistré 169.849 trajets en une seule journée.

Le vélo en libre-service, devenu un marqueur fort de l'identité de la capitale, a largement participé à remettre les Parisiens en selle. Aujourd'hui, il poursuit sa conquête métropolitaine. Depuis son lancement, les vélos ont été largement améliorés : panier, selle, vitesses, etc.

Un nouveau service de **Vélib' électriques** pourrait être lancé dans le cadre du renouvellement du contrat Vélib' en 2017, qui permettrait de faciliter les trajets en dénivelé, longs et plus lointains, et de renforcer encore le lien avec la Métropole.

Lancée à l'été 2014, l'expérimentation P'tit Vélib' a permis d'initier les petits Parisiens à l'apprentissage et à la pratique du vélo. Cette expérimentation devrait être renouvelée à l'été 2015.

Chiffres clés

- **150 M€** engagés pour développer la pratique du vélo
- **40M** de locations de Vélib' ont été réalisées en 2014. Fin 2014, on comptait 286.000 abonnés annuels à ce service innovant.
- **225.000** déplacements quotidiens sont effectués en vélo à Paris, dont plus d'un tiers à Vélib'
- **13.800** vélos à assistance électrique ont été achetés depuis 2009 avec l'aide de la ville, dont **3.800** en 2014
- **10.000** nouvelles places de stationnement seront créées sur la voirie
- **7.000** nouveaux sas vélo seront créés d'ici 2020
- **35 %** des déplacements à vélo sont effectués en Vélib' d'ici 2020.
- **15%** des déplacements seront effectués à vélo en 2020, contre **5%** aujourd'hui